

PROPOSITION DE MOUILLAGE

Pour l'obtention d'un coffre d'amarrage année 2025

A transmettre aux services portuaires avant le **15 mars 2025**

Aurélien Le Page - Service des mouillages
Capitainerie de BEG-MEIL – 29170 FOUESNANT
☎ 02.98.94.97.30 ✉ capitainerie@ville-fouesnant.fr

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse principale :

Adresse secondaire :

N° de téléphone principal (OBLIGATOIRE) :

N° de téléphone portable :

Adresse e-mail :

Nom du bateau :

N° d'immatriculation :

Type :

Longueur hors-tout :

Tirant d'eau :

Poids total à vide :

Moteur hors-bord fixe

Marque et Puissance :

Compagnie d'assurance

OBLIGATOIRE

Numéro de police

Joindre photocopie de la carte de circulation ou de l'acte de francisation

Période

Forfait saison du 15 avril au 30 septembre

Forfait année du 01 janvier au 31 décembre uniquement « Cap-Coz Port » et « Penfoulic »

Autres dates : début du séjour

fin du séjour

Veuillez indiquer par ordre de préférence l'endroit de votre choix :

La Cale Beg Meil
Conan

Les Oiseaux

Kerveltrec

Bot-

Bellevue
Large

Cap-Coz plage

Cap-Coz port

Moustierlin Grand-

Moustierlin Port

Les Glénan Chambre

Les Glénan La Pie

Penfoulic

Dès réception de votre courrier, votre demande sera enregistrée.

En fonction de la disponibilité des places et de la taille du bateau vous recevrez par courrier une réponse à votre demande après le **15 mars 2025**.

Dans le cas d'une réponse non favorable, votre dossier sera enregistré en **liste d'attente** et nous vous ferons part le cas échéant d'un mouillage disponible.

Les mouillages « forains ou sauvages » sont totalement illégaux et interdits dans les concessions portuaires. Les administrations concernées par la gestion du domaine public maritime seront donc averties des noms des propriétaires de bateaux occupant un mouillage non autorisé.

DATE : / /

SIGNATURE